



2025/64 / DÉCISION NOMMANT UN MANDATAIRE DE LA REGIE DE RECETTES DES PRODUITS DIVERS

Le Maire de BÉGARD,

Vu l'instruction codificatrice n° 06-031 -A-B-M du 21 avril 2006;

Vu l'arrêté n°2020/36 portant délégation de fonction à Monsieur Yves BOURDON, 1^{er} maire-adjoint ;

Vu la délibération n°2023/82 du conseil municipal en date du 3 octobre 2023, autorisant le maire à créer des régies communales en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la décision n° 2023/31 du 1^{er} juin 2023 modifiant la régie de recettes pour l'encaissement de produits divers ;

Vu la décision n°2025/63 du 5 mai 2025 portant nomination du régisseur titulaire et de deux mandataires suppléants ;

Considérant qu'il convient de nommer un nouveau mandataire ;

Vu l'avis conforme du comptable assignataire en date du 5 mai 2025 ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Xavier GONTIÈRE, est nommé mandataire de la régie de recettes « produits divers » à compter du 9 mai 2025, pour le compte et sous la responsabilité du régisseur, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

ARTICLE 2 : Le mandataire ne doit pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitué comptable de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du nouveau Code Pénal. Il doit les encaisser selon le mode de paiement prévus par l'acte constitutif de la régie.

ARTICLE 3 : le mandataire est tenu d'appliquer les dispositions de l'instruction interministérielle n°06 031ABM du 21 avril 2006.

ARTICLE 4 : La Directrice Générale des Services et le comptable assignataire du Service de Gestion comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision prise par délégation du conseil municipal.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera remis à l'intéressé.

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Compte tenu de :

La publicité sur le site internet, à compter du : **13 MAI 2025**

Acte original consultable au secrétariat général

Mairie de Bégard

Rue de l'Hôtel de Ville 22140 BEGARD

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Fait à Bégard, le 5 mai 2025

Pour le Maire empêché,

Yves BOURDON, 1^{er} adjoint



Le Régisseur titulaire

Madame Agnès TROADEC

Vu pour acceptation

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Agnès Troadec", written over a horizontal line.

Le Mandataire suppléant

Madame Véronique ROUSSEL

Vu pour acceptation

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Véronique Roussel", written over a horizontal line.

Le Mandataire suppléant

Madame Héléna DENIS-PESROTEL

Vu pour acceptation

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Héléna Denis-Pesrotel", written over a horizontal line.

Le Mandataire

Monsieur Xavier GONTIER

Vu pour acceptation

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Xavier Gontier", written over a horizontal line.